



D.2020.06.17.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Juin 2020

1 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**1.4 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2019**

L'an deux mille vingt, le dix-sept juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François			X
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre			X
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

En application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

S'agissant plus particulièrement des syndicats mixtes, cette obligation apparaît à l'article L. 5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan des acquisitions et des cessions des biens immobiliers effectuées directement par le SMTC figure en annexe 1.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

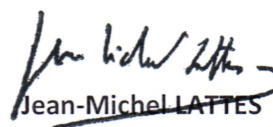
ARTICLE 1 : DECIDE de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées directement par le SMTC au cours de l'exercice 2019 et figurant en annexe 1.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera annexée au Compte Administratif de l'exercice 2019.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

ETAT DES ACQUISITIONS EFFECTUEES DIRECTEMENT PAR LE SMTc AU 31 DECEMBRE 2019

Cédant	Adresse	Parcelle	Lot de volume	Consistance	Surface en m²	Montant €	Signature	Date du Comité Syndical
Ville de Toulouse	36 chemin d'Audibert	830 AL 254	volume 1	Tréfonds	20	49,50	28/06/2019	12/12/2018
Ville de Toulouse	36 chemin d'Audibert	830 AL 255	volume 1	Tréfonds	35			
TOTAL ACQUISITIONS						49,50		

ETAT DES CESSIONS EFFECTUEES DIRECTEMENT PAR LE SMTc AU 31 DECEMBRE 2019

Acquéreur	Adresse	Parcelle	Lot de volume	Consistance	Surface sur altitude en m²	Montant €	Signature	Date du Comité Syndical
TOTAL CESSIONS						0		